

**DECISION DU MAIRE**

**Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023 et auprès du Département et à tout autre organisme pour le financement de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits du groupe scolaire J. Verne**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

**Considérant** qu'il faut engager le territoire et ses habitants dans le défi de la transition écologique et énergétique ;

**Considérant** la volonté de mener une politique énergétique visant à favoriser la production d'énergie sur le territoire ;

**Considérant** que la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits du groupe scolaire Jules Verne créera une nouvelle source d'énergie sur le territoire et favorisera sa résilience ;

**Considérant** que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Etudes	5 607,49 €	Etat (DETR/DSIL)	40,00%	47 443,00 €
Panneaux photovoltaïques GS Jules Verne (270 m2)	113 000,00 €	Département de l'Eure	40,00%	47 443,00 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00%	23 721,50 €
Total	118 607,49 €	Total		118 607,49 €

**DECIDE** de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2023 et du Département de l'Eure et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 04 janvier 2023

Publié le 05/01/2023

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20230104-02-AU  
Date de télétransmission : 05/01/2023  
Date de réception préfecture : 05/01/2023

Le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS

